CLAX SUPER LAUNCH 61A3 Produit neutralisant antirouille

Numéro de révision: 1 **Date de révision:** 2014-08-26

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: CLAX SUPER LAUNCH 61A3 Produit neutralisant antirouille
Code du produit: 93419173, 93419202, 100853503
FDS #: MS0800484
Utilisation recommandée: • Produits de blanchisserie
• Ce produit doit être dilué avant toute utilisation
Utilisations déconseillées: Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

Producteur, importateur, fournisseur
Siège social aux États-Unis
Diversey, Inc.
2415 Cascade Pointe Blvd.
Charlotte, NC 28208
Phone: 1-888-352-2249
Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : https://sds.diversey.com

Siège social au Canada
Diversey, Inc. - Canada
3755 Laird Road Units 8-11
Mississauga, Ontario L5L 0B3
Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit non dilué

Toxicité orale aiguë	Catégorie 4
Toxicité cutanée aiguë	Catégorie 3
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1A
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

Mention d'avertissement: **Danger.**

Déclarations sur la sécurité

TOXIQUE EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU. CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES GRAVES ET DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. NOCIF EN CAS D'INGESTION.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas respirer la brume. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques, des gants résistants aux produits chimiques et des chaussures de protection. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait. L'ingestion de l'acide fluorhydrique peut rompre l'équilibre électrolytique du corps en liant les ions métalliques essentiels tels que le magnésium et le calcium (hypocalcémie), ce qui pourrait rompre la pulsation cardiaque normale ainsi que les fonctions du système nerveux. Il y a aussi risque de rupture de l'équilibre du potassium balance (hyperkaliémie). Les effets pourraient se produire immédiatement ou être retardés d'autant que 4 heures suivant l'exposition. La mort est généralement le résultat d'une fibrillation ventriculaire incontrôlable. Il se peut que l'administration intraveineuse du chlorure de calcium ou du gluconate soit indiquée afin d'empêcher l'hypocalcémie. L'on recommande de consulter un toxicologue médical. EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. L'inhalation d'émanations d'acide fluorhydrique risque d'entraîner la tuméfaction de l'appareil respiratoire jusqu'à 24 heures suivant l'exposition. Si quelqu'un a inhalé des émanations d'acide fluorhydrique, il pourrait avoir besoin d'un traitement à l'oxygène prophylactique et il devrait se faire examiner par un médecin le plus tôt possible. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Garder sous clef. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE:. Avant d'aider toute personne lésée, les personnes secourables devraient mettre de l'équipement de protection personnelle appropriée afin de se protéger. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la zone affectée à grande eau immédiatement pendant cinq minutes. Pendant le rinçage à l'eau, arranger que quelqu'un téléphone pour assurer le traitement médical. Si l'exposition inclut les yeux, le visage ou l'aine ou qu'elle couvre une large superficie, appeler le numéro d'urgence 911. Pour une exposition moindre (par exemple, quelques gouttes sur la peau), appeler un médecin ou un centre anti-poison. Immédiatement suivant le rinçage à l'eau, commencer à appliquer du gluconate de calcium à 2,5 % au lieu de la brûlure en massant la peau affectée.Les personnes secourables doivent porter des gants lors de l'application de la gelée afin d'éviter des brûlures secondaires sur les mains dues à l'acide fluorhydrique. Appliquer le gel toutes les 15 minutes et continuer de masser jusqu'à ce que la rougeur ou la douleur cesse ou jusqu'à ce que la personne lésée reçoive de l'aide médicale. Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DES JAVELLISANTS OU UN AUTRES PRODUIT OU PRODUIT CHIMIQUE. Peut réagir et émettre du chlore gazeux.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet
Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

Classification du produit dilué @ 1:1300

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

Déclarations sur la sécurité
Pas nécessaire.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients classifiés

Composant(s)	CAS #	% en poids
acide fluorsilicique	16961-83-4	20 - 30%
l'acide fluorhydrique	7664-39-3	1 - < 3%

*Les pourcentages exacts sont retenues à titre de renseignements commerciaux secrets

4. PREMIERS SOINS

Produit Non Dilué:

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.
Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Avant d'aider toute personne lésée, les personnes secourables devraient mettre de l'équipement de protection personnelle appropriée afin de se protéger. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la zone affectée à grande eau immédiatement pendant cinq minutes. Pendant le rinçage à l'eau, arranger que quelqu'un téléphone pour assurer le traitement médical. Si l'exposition inclut les yeux, le visage ou l'aine ou qu'elle couvre une large superficie, appeler le numéro d'urgence 911. Pour une exposition moindre (par exemple, quelques gouttes sur la peau), appeler un médecin ou un centre anti-poison. Immédiatement suivant le rinçage à l'eau, commencer à appliquer du gluconate de calcium à 2,5 % au lieu de la brûlure en massant la peau affectée.Les personnes secourables doivent porter des gants lors de l'application de la gelée afin d'éviter des brûlures secondaires sur les mains dues à l'acide fluorhydrique. Appliquer le gel toutes les 15 minutes et continuer de masser jusqu'à ce que la rougeur ou la douleur cesse ou jusqu'à ce que la personne lésée reçoive de l'aide médicale.
PAR INHALATION : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Hydrocarbures aromatiques EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.
Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.
Conditions médicales aggravées: Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

Produit Dilué:

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.
Par voie cutanée: Les premiers secours ne sont pas nécessaires
PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires
Hydrocarbures aromatiques Rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthodes particulières d'intervention Aucun à notre connaissance.
Moyen d'extinction approprié Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.
Dangers spécifiques Aucun à notre connaissance.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Aucune.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage : Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Bien laver après manipulation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneures vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DES JAVELLISANTS OU UN AUTRES PRODUIT OU
PRODUIT CHIMIQUE. Peut réagir et émettre du chlore gazeux. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT
Entreposage: Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Niveau d'aérosol (le cas échéant) : Sans objet.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition: .

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA
acide fluorsilicique	16961-83-4	-	-
l'acide fluorhydrique	7664-39-3	2 ppm (Ceiling) 0.5 ppm (TWA)	3 ppm (TWA)

Produit Non Dilué:

Mesures d'ordre technique:
Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.

Protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques.
Protection de la peau et du corps: des articles chaussants de protection. En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.
Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.
Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Produit Dilué:

Mesures d'ordre technique:
Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc

Protection individuelle

Protection des yeux: Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des mains:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire:	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
Mesures d'hygiène:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: Liquide
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.
Seuil de l'odeur: Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion indéterminé
Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.
Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.
Densité 10.17 lbs/gal 1.22 Kg/L
Masse volumique apparente Pas d'information disponible.
Point d'éclair > 200 °F > 93.3 °C
Point d'éclair de la dilution: > 200 > 93.3
Phosphore élémental: 0.00 % by wt.
pH 0.1
pH de la solution diluée 2.62 @ 1:1300
La corrosion des métaux: Non corrosif
Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé **- inférieure:** indéterminé

Couleur: Turbidité Transparent, **primaire** Incolore
Odeur: primaire Inodore
Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Température de décomposition: Indéterminé Sans objet.
Solubilité: complètement soluble
Densité relative (relativement à l'eau): 1.22
Densité gazeuse: Pas d'information disponible.
Pression de vapeur: Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.
Viscosité: Pas d'information disponible.
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 0 % *
% COV par poids dse la dilution d'emploi 0 % *
Inflammabilité (solide ou gaz): Sans objet.
Sustained combustion: Sans objet.

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Reactivity:	Not Applicable
Stabilité	Stable
Produits de décomposition dangereux	Fluorure d'hydrogène.
Matières à éviter	Agents d'oxydation. Bases fortes. Ne pas mélanger avec tout autre produit ou substance chimique.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:
Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion

Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme
Contact avec la peau: Corrosif(ve). Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des brûlures, des ampoules, des rougeurs et des douleurs (qui peuvent être retardés). Étant donné que l'acide fluorhydrique pénètre facilement la peau, il peut détruire les tissus mous et décalcifier les os. Parmi les effets d'exposition aiguë sur l'acide fluorhydrique concentré (>5 %), mentionnons des douleurs sévères, des irritations dans le système respiratoire, des lésions graves dans les yeux et l'oedème pulmonaire. L'exposition à des solutions concentrées moindres peut avoir des effets tout aussi sérieux mais retardés. Même si la définition chimique de l'acide fluorhydrique le qualifie d'acide faible, il possède le potentiel considérable de causer des dommages sérieux aux tissus et d'entraîner la mort. Une seule éclaboussure d'acide fluorhydrique sur plus de 25 % du corps peut s'avérer mortel et nécessite immédiatement une attention médicale. Selon des rapports, le contact entre des solutions d'acide fluorhydrique fortes (>50 %) et aussi peu que 10 % de la superficie du corps peut entraîner la mort. Tout déversement d'acide fluorhydrique qui entre en contact avec les yeux, le visage, l'aine ou de grandes surfaces du corps nécessite immédiatement une attention médicale.
Contact avec les yeux: Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.
Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des vomissements, des nausées et/ou un malaise général.
Inhalation: Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.
Sensibilisation: Aucun effet connu.
Target Organs (SE): Aucun à notre connaissance.
Target Organs (RE): Aucun à notre connaissance.

Mesures numériques de toxicité
(ETA) - par voie orale (mg/kg): 500

(ETA) - par voie cutanée (mg/kg):	500
aiguë (ETA) - par inhalation des brumes (mg/l):	>20
(ETA) - par inhalation des vapeurs (mg/l):	>50

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation: Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) : Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux. Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués): Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Déchets corrosifs D002

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits dilués):	Non réglementé

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Les descriptions officielles de transport peuvent varier selon la taille de l'emballage. Veuillez vous reporter à la bibliothèque HAZMAT (MATDANG - matières dangereuses) de Diversey sur le site Web http://naextranet.diversey.com/dot/ pour obtenir des renseignements à jour sur l'expédition.

Déscription du connaissement DOT (voie terrestre)	UN1778, FLUOROSILICIC ACID SOLUTION, 8, II
Déscription du voie maritime connaissement	UN1778, FLUOROSILICIC ACID SOLUTION, 8, II

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales
Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL).

RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
acide fluorsilicique	16961-83-4	X	X	-	-
l'acide fluorhydrique	7664-39-3	X	X	X	X

CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313

l'acide fluorhydrique	7664-39-3	1 - < 3%	100	100	X

Composant(s)	CAA HAP	CAA ODS	CWA Polluants en Priorité
l'acide fluorhydrique	X		

Réglementation Canadienne

Composant(s)	CAS #	NPRI
l'acide fluorhydrique	7664-39-3	X

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA (National Fire Protection Association)
Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Produit Dilué:

Numéro de révision: 1
Date de révision: 2014-08-26

Cause de la révision: Sans objet
Préparé par : NAPRAC
Avis supplémentaire • Ne contient pas de parfum additionné.

Avis au lecteur: Ce document a etè prèparè de sources considèrèes techniquement sèrieuses. If ne constitue pas une garantie, ènoncèe ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il posè'de toutes les donnèes en cours, en regard de son utilization particulière et qu'il respecte tous les règlements fèdèraux, des ètats, provinciaux et municipaux.